

Rapport n°29

Accunsentu di l'avenente n°1 à a cunvenzione di messa à disposizione à titulu di gràtisi di lucali cullucati nentru à u Bastione Meridiunale à prò di u Liceu Marìtimu

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein du Bastion Sud au bénéfice du Lycée Maritime

Par délibération en date du 17 mars 2022, notre collectivité a décidé de mettre à disposition de la Collectivité de Corse, pendant la durée du chantier relatif à l'extension du Lycée Maritime, les locaux du Bastion Sud afin d'assurer la continuité des enseignements pédagogiques délivrés au sein des ateliers.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition à titre gratuit a été conclue le 17 mai 2022. L'extension du Lycée Maritime devrait être livrée fin mai 2026.

Cependant, le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole (LPMA) souhaiterait poursuivre l'occupation en vue d'organiser des activités physiques et culturelles pour les élèves internes jusqu'à la livraison de l'internat définitif.

Le « Bastion Sud » pourrait ainsi constituer un lieu de vie et d'accueil pour ces élèves.

Au regard de ces éléments, il est proposé de modifier les articles relatifs à la destination (art.2), à la durée (art.7) et à la résiliation (art.10) de la convention du 17 Mai 2022 par avenant n°1.

Pour rappel, la délégation accordée au maire par le conseil municipal le 15 juillet 2020 en application de l'article L 2122-22 CGCT concerne le louage de choses prévu à l'article 1709 du Code Civil qui implique le paiement d'un loyer. En conséquence, seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite. (Réponse JO Sénat 13-12-2018 suite à question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 09-08-2018).

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 17 mai 2022 relatif aux articles 2, 7 et 10.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de ladite convention et tous documents utiles à sa mise en œuvre.

SYNTHESE

A messa à disposizione di gràtisi di i lucali di u Bastione Meridiunale hè prolungata da permetta à u Liceu Maritimu d'organizà ci attività pedagogiche è culturale sin'à l'arricata di l'internatu definitivu.